

**DELIBERATION N°2024-25_035
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 28 novembre 2024

**10. Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour l'accès :
10.3 aux licences 1,2 et 3.**

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40	Refus de vote : 0
Membres en exercice : 39	Abstention(s) : 4
Quorum : 20	
Membres présents : 13	Suffrages exprimés : 22
Membres représentés : 9	Pour : 17
Total : 22	Contre : 0

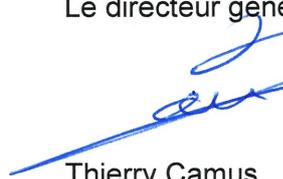
Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Franche Comté notamment l'article 41.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour les licences 1, 2 et 3.

Besançon, le 28 novembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :

- Les modalités d'admission, capacités d'accueil et calendriers 2025-2026 pour les licences 1,2 et 3.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté.*

Licence 1, 2 et 3

Modalités d'admission, capacités d'accueil et calendrier pour l'accès en première année et, le cas échéant, en deuxième et en troisième année des formations conduisant à la délivrance du diplôme national de licence à l'UFC pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles [L. 612-3](#), [L. 712-3](#), [D. 612-11](#) à [D. 612-18](#), [R. 613-32](#) à [D. 613-50](#) ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article [L231-1](#) ;

Vu l'[arrêté du 30 juillet 2018](#) relatif au diplôme national de licence, notamment ses article 4 ;

Vu l'[arrêté du 30 mai 2013](#) relatif aux demandes d'admission à une première inscription en première année de licence et aux modalités d'évaluation du niveau de compréhension de la langue française pour les ressortissants étrangers ;

Vu l'[arrêté du 1er septembre 2015](#) autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Etudes en France » ;

Vu l'[arrêté du 31 décembre 2020](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Parcoursup » ;

Vu l'[arrêté du 12 juin 2024](#) accréditant l'université de Besançon en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Considérant qu'en application de l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement.

Considérant que dans le cadre de ce dialogue et avant transmission à l'autorité académique, l'université détermine les capacités d'accueil pour l'accès en première année des mentions des formations conduisant au diplôme national de licence (licence) annexées à ses arrêtés d'accréditation et parcours types.

Considérant qu'il appartient en outre à l'université d'arrêter les modalités d'examen des candidatures présentées dans le cadre des procédures nationales de préinscription sur Parcoursup et de demande d'admission préalable (DAP) sur Etudes en France ou par dossier papier, précédant toutes deux l'inscription en première année d'étude de licence.

Considérant qu'en application de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, il appartient également à l'université d'arrêter les modalités d'examen de l'acquisition des connaissances et compétences mentionnées à l'article 6 par les candidats à la deuxième et troisième année n'ayant pas validé les années antérieures car n'ayant pas suivi le début du parcours conduisant à la mention de licence qu'ils souhaitent intégrer et obtenir, qu'ils aient effectué leur parcours antérieur dans une autre formation de l'établissement ou dans un autre établissement ou encore que leur parcours soit le résultat d'expériences professionnelles ou d'acquis personnels.

Article 1. Capacités d'accueil

Il est proposé à l'autorité académique que l'admission dans les mentions et parcours types de licence délivrées par l'université dépende, pour l'année universitaire 2025-2026, des capacités d'accueil fixées pour la première année d'études dans le tableau en annexe 1.

Les capacités concernent les candidats néo-entrants et les candidats en réorientation à l'issue d'une première année d'enseignement supérieur. Elles ne comprennent pas les étudiants redoublants.

Concernant les licences 1 du SUP-FC qui dérogent à Parcoursup, les capacités sont indiquées dans le tableau des capacités en annexe 2.

Article 2. Modalités d'admission

L'admission dans les mentions et parcours types de licence est subordonnée à l'examen du dossier du candidat, éventuellement assorti d'un entretien, visant à apprécier le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences au regard des caractéristiques et attendus de la formation.

L'admission en première année de licence est prononcée par la présidente de l'université sur proposition de la commission d'examen des vœux. Elle peut être subordonnée à l'acceptation, par le candidat, du bénéfice des dispositifs d'accompagnement pédagogique ou du parcours de formation personnalisé proposés par l'établissement pour favoriser sa réussite.

L'admission en deuxième et troisième année d'études est prononcée par la présidente de l'université sur proposition de la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande d'admission.

Article 3. Dossier de candidature

Outre les informations correspondant au dossier Parcoursup ou au dossier de DAP (formulaire papier ou dans Études en France) que le candidat complète avant d'exprimer ses candidatures (état civil, coordonnées, scolarité actuelle et antérieure, diplôme, ...) et les informations standards sur les candidatures effectuées (date de candidature, candidature confirmée ou non, date de confirmation, ...), le dossier de candidature est chaque fois constitué des pièces ci-après énoncées :

- un dossier détaillé du cursus suivi par le candidat permettant notamment d'apprécier les objectifs et compétences visées par la formation antérieure ;
- les diplômes, en particulier ceux conduisant à un titre donnant accès à l'enseignement supérieur français, certificats, relevés de notes permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies ;
- le descriptif des expériences professionnelles et des acquis personnels permettant d'apprécier la nature des connaissances, compétences et aptitudes acquises, le cas échéant ;
- une lettre de motivation exposant le projet de formation et/ou le projet professionnel ;
- pour les étudiants étrangers non titulaire d'un diplôme français d'accès à l'enseignement supérieur, une attestation de niveau de langue français.

Selon les formations et la procédure applicable au candidat, il pourra également être demandé au candidat de fournir des pièces complémentaires, notamment :

- une fiche Avenir ou une lettre de recommandation du ou des responsables de formation, et/ou de stage suivis par le candidat ;
- une fiche de suivi de réorientation ou de reprise d'études ;
- une attestation spécifique à la nature des enseignements de la formation visée ;
- un questionnaire de positionnement ;
- un curriculum vitae ;
- une copie de la pièce d'identité ;
- une photographie.

Article 4. Calendrier de candidature

Première année de licence :

Les dates limites de dépôt des dossiers en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2025-2026, en première année des mentions et parcours types de licence, sont fixées dans les calendriers nationaux des procédures de préinscription Parcoursup et de demande d'admission préalable (DAP) ou, par dérogation, pour les mentions de licence du SUP-FC, dans la délibération du Conseil d'administration « Calendriers de recrutement 2025-2026 ».

Deuxième et troisième année de licence :

Les demandes d'admission en vue d'une inscription, au titre de l'année universitaire 2025-2026, en deuxième et troisième année des mentions et parcours types de licence sont étudiées par la commission pédagogique de validation des acquis de la composante destinataire de la demande aux dates limites fixées par la composante, en tenant compte notamment du calendrier de la procédure de candidature dans *Etudes en France*, et indiquées aux candidats via le site admission-inscription. Cette candidature pourra se faire via e-candidat ou en prenant directement contact avec la composante concernée.

Article 5. Règle du silence vaut acceptation

Première année de licence :

Le silence gardé par l'établissement sur une candidature en première année de licence présentée dans le cadre de la procédure nationale de préinscription Parcoursup ne fait naître aucune décision implicite avant le terme de cette procédure (L.612-3 I.). En revanche, lorsque la candidature en première année de licence est présentée dans le cadre du calendrier de la DAP, le silence gardé pendant 7 mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation et lorsque la candidature en première année de licence est présentée dans le cadre du calendrier dérogatoire prévu pour les mentions et parcours types de licence du SUP-FC, le silence gardé pendant 2 mois par l'établissement sur une demande vaut décision d'acceptation.

Deuxième année de licence :

Le silence gardé par l'établissement sur une candidature en deuxième ou troisième année de licence présentée dans le cadre de la procédure de validation des acquis en vue l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur ou dans le cadre de la validation d'acquis d'études supérieures ou dans celui de la validation des acquis de l'expérience fait naître une décision implicite d'acceptation au bout de 2 mois. Lorsque la candidature en deuxième ou troisième année de licence est présentée dans le cadre du calendrier de la procédure de candidature dans Etudes en France, le silence gardé pendant 2 mois après l'avis des services consulaires d'action culturelle vaut décision d'acceptation.

Article 6. Exécution

Le directeur général des services est en charge de l'exécution de la présente délibération.

Article 7. Transmission au contrôle de légalité et publication

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités. Elle sera publiée sur le site internet de l'université.

Capacités parcoursup rentrée 2025 - UFC

Etablissement d'affectation	Composantes	Code formation affectation	Libellé formation affectation	Sélective	Remarques	Capacité d'accueil TOTALE rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup session n-1	Inscriptions administratives 2024-2025 au 20/10/2024
Université de Franche-Comté - Site de Belfort	STGI	10838	Licence - Administration économique et sociale - Parcours Administration et Gestion des Entreprises, Ressources Humaines	NON		120	90	90	80
Université de Franche-Comté - Site de Belfort	STGI	10837	Licence - Droit	NON		120	90	90	108
Université de Franche-Comté - Site de Belfort	STGI	10834	Licence - Physique, chimie	NON		30	30	30	15
Université de Franche-Comté - Site de Belfort	STGI	10836	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Parcours Choix d'1 parcours (en 3e année de Licence) : Ingénierie électrique et énergie / Thermique et énergétique	NON		24	24	24	13
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SJEPG	44324	Licence - Double diplôme - Licence Droit - Double Diplôme Maîtrise en Droit / LLB Common Law and Civil Law - uFC-Univ Limerick	OUI		5	5	5	5
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3549	Licence - Arts du spectacle	NON		70	60	60	55
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3557	Licence - Géographie et aménagement	NON		55	55	55	32
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3560	Licence - Histoire	NON		200	200	200	129
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3558	Licence - Histoire de l'art et archéologie	NON		100	90	90	66
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	32331	Licence - Langues étrangères appliquées - Double diplôme franco-italien : Développement International des Entreprises, en partenariat avec l'Université de Trente	OUI		30	30	30	
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3550	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Choix de 2 langues parmi : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe	NON		199	199	199	177
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3552	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Italien	NON		80	80	80	7
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3548	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Allemand	NON		80	80	80	1
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3551	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Anglais	NON		180	180	180	157
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3547	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Espagnol	NON		80	80	80	13

Etablissement d'affectation	Composantes	Code formation affectation	Libellé formation affectation	Sélective	Remarques	Capacité d'accueil TOTALE rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup session n-1	Inscriptions administratives 2024-2025 au 20/10/2024
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	18426	Licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Parcours Formation franco-allemande appliquée : culture et économie, en partenariat avec l'Université de Wuppertal (Bergische Universität)	OUI		30	30	30	3
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3546	Licence - Lettres - Parcours Lettres classiques	NON		50	50	100	11
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SJEPG	3542	Licence - Administration économique et sociale	NON		180	150	150	148
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SJEPG	3540	Licence - Economie et gestion	NON		250	220	220	206
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	3532	Licence - Informatique	NON		88	88	70	
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	3538	Licence - Sciences de la terre	NON		48	48	48	
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3553	Licence - Lettres - Parcours Lettres modernes	NON		130	130	130	51
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3544	Licence - Musicologie	NON		50	50	50	28
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3563	Licence - Philosophie	NON		80	80	80	33
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	32322	Licence - Philosophie - Accès Santé (LAS)	NON		15	15	15	13
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3561	Licence - Psychologie	NON	(9 TDS / UE)	300	300	325	384
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SJEPG	3541	Licence - Droit	NON		500	350	350	460
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SJEPG	27301	Licence - Droit - Accès Santé (LAS)	NON		30	30	30	25
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	3536	Licence - Mathématiques	NON		57	57	57	
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	27295	Licence - Mathématiques - Accès Santé (LAS)	NON		18	18	18	15

Établissement d'affectation	Composantes	Code formation affectation	Libellé formation affectation	Sélective	Remarques	Capacité d'accueil TOTALE rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup session n-1	Inscriptions administratives 2024-2025 au 20/10/2024
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	27548	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit	NON		51	51	51	47
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	27355	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Mathématiques	NON		46	46	46	47
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	32591	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Philosophie	NON		49	49	49	48
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	27354	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Physique, chimie	NON		108	108	108	105
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	27351	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Psychologie	NON		95	95	95	126
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	27352	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences de la vie	NON		108	108	108	109
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	27502	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	NON		90	90	90	85
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SANTÉ	27353	Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Sciences pour l'ingénieur	NON		46	46	46	41
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	3531	Licence - Physique, chimie	NON		59	59	59	31
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	27291	Licence - Physique, chimie - Accès Santé (LAS)	NON		36	36	36	
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	3535	Licence - Sciences de la vie	NON		216	216	216	
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	27293	Licence - Sciences de la vie - Accès Santé (LAS)	NON		36	36	36	34
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	3539	Licence - Sciences pour l'ingénieur	NON		57	57	57	
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	ST	27297	Licence - Sciences pour l'ingénieur - Accès Santé (LAS)	NON		18	18	18	17
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	27299	Licence - Psychologie - Accès Santé (LAS)	NON		45	45	45	46

Etablissement d'affectation	Composantes	Code formation affectation	Libellé formation affectation	Sélective	Remarques	Capacité d'accueil TOTALE rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup rentrée 2025	Capacité pour Parcoursup session n-1	Inscriptions administratives 2024-2025 au 20/10/2024
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	44426	Licence - Sciences du langage - Parcours communication et société	NON		50	50	50	38
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3554	Licence - Sciences du langage - Parcours langage, discours et société	NON		75	75	75	38
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	SLHS	3562	Licence - Sociologie	NON		140	140	140	120
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	STAPS	3526	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	NON		350	350	350	462
Université de Franche-Comté - Site de Besançon	STAPS	27289	Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Accès Santé (LAS)	NON		60	60	60	59
Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard	STGI	16915	Licence - Langues étrangères appliquées - Parcours Choix d'1 parcours : Anglais-Allemand / Anglais-Espagnol	NON		70	60	60	63
Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard	STGI	3593	Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie - environnement	NON		60	50	50	55

Capacités hors-plateforme - rentrée 2025

FORMATIONS					CAPACITES		CALENDRIER eCandidat					
Site	UFR	formation	Mention	Parcours type (ou <i>parcours pédagogique</i>)	Capacités d'accueil rentrée 2025	Capacités d'accueil session n-1	Date début dépôt des candidatures	Date de fin de dépôt des candidatures	Date de retour des dossiers	Date jury d'admission	Date publication	Date de confirmation
Besançon	SUP-FC	Licence	Administration économique et sociale	<i>Etudes territoriales et politiques - EAD (p.pédagogique) et Administration et gestion des Entreprises - EAD (p.pédagogique)</i>	80	80						
Besançon	SUP-FC	Licence	Histoire	<i>Administration et gestion des Entreprises - EAD (p.pédagogique)</i>	150	150						
Besançon	SUP-FC	Licence	Informatique	<i>Histoire - EAD (p.pédagogique)</i>								
Besançon	SUP-FC	Licence	Mathématiques	<i>Informatique - EAD (p.pédagogique)</i>	120	120						
Besançon	SUP-FC	Licence	Sciences pour l'ingénieur	<i>Mathématiques fondamentales - EAD (p.pédagogique)</i>	20	20						